

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
CE 10^e JOUR DE NOVEMBRE 2020, À 20H00**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 10 novembre 2020 à huis clos.

Sont présents à cette séance

Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 23 novembre 2020 qui recommande au conseil de siéger à huis clos, délibérer et voter à cette séance ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

R-128-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-129-2020 Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 13^e jour d'octobre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 13^e jour d'octobre 2020 soit accepté tel que déposé.

R-130-2020 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que cette liste des comptes au montant de 726 699.89\$ soit acceptée.

R-131-2020 Rapport du C.C.E. du 14 octobre 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 14 octobre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-132-2020 Rapport du C.C.U. du 28 octobre 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28^e jour d'octobre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-133-2020 Rapport du C.C.L. du 3 novembre 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 3 novembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-134-2020 P.I.I.A. – Camille Fontaine et Julien Bilodeau

Attendu la demande de permis de madame Camille Fontaine et monsieur Julien Bilodeau relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 833 176 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-135-2020 P.I.I.A. – Maxime Ladouceur

Attendu la demande de permis de monsieur Maxime Ladouceur relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 085 du cadastre du Québec;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-136-2020 Agri-Vallée Inc. - Contribution aux fins de parc

Attendu que monsieur Alain Lavallée, président d'Agri-Vallée Inc. a demandé un permis de lotissement afin de créer les lots 5 833 176, 5 833 177 et 5 833 178 du cadastre du Québec (ci-après appelé : « l'immeuble visé ») le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous sa minute 48967, dossier numéro 2762500 (44649), en date du 29 mai 2017 ;

Attendu que le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigés en vertu du règlement de lotissement numéro #4-2011 ;

Attendu qu'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10% de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10% de la superficie totale de l'immeuble visé ;

Attendu que la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement ;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 2 000 mètres carrés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil :

- Accepte la cession gratuite du terrain portant le numéro de cadastre 6 368 102, représentant un peu plus de 10% de la superficie totale de l'immeuble visé, et ce, afin d'y aménager un espace naturel.
- Autorise le maire et la directrice générale à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert d'immeuble.
- Mandate Me Diane Lépine, notaire de la firme Un notaire S.V.P. Inc, afin de procéder au transfert de l'immeuble au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et que la municipalité assume les frais et honoraires pour cette transaction.

R-137-2020 Approbation budget 2021 - Quote-Part – T.P.I.

Attendu l'Entente intermunicipale de services de prévention incendie signée entre les Municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu qu'en vertu de l'article 3 de ladite entente, tous les coûts qui ont trait à l'un ou l'autre des services visés par cette entente sont répartis à 50 % sur la base de la population de chacune des municipalités participantes comme établi par le ministère et à 50% sur le prorata des risques élevés, très élevés et moyens identifiés par municipalité. Les chiffres servant au calcul de la répartition des coûts seront actualisés annuellement lors de la préparation budgétaire ;

Attendu que la part que chaque municipalité doit verser à la municipalité responsable est payable en quatre versements égaux soient le 15 des mois de janvier, mars, juin et septembre ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a déposé le budget 2021 relatif à l'Entente intermunicipale Service prévention incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve le budget 2021 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste tel que déposé ;

Que la quote-part 2021 soit versée à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au montant estimé de 13 927.27\$ (plus les taxes applicables) comme suit :

- | | |
|---------------------|------------|
| • 15 janvier 2021 | 3 481.82\$ |
| • 15 mars 2021 | 3 481.82\$ |
| • 15 juin 2021 | 3 481.82\$ |
| • 15 septembre 2021 | 3 481.81\$ |

R-138-2020 Demande d'entretien – Branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier sous la juridiction de la MRC de la Vallée du Richelieu

Attendu que le 29 septembre 2020, une demande d'entretien des branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier, lequel est situé dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 310 380, 5 310 381, 5 312 090, 5 312 091, 5 310347, 5 310 348 et 5 310 349 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchère a été acheminée à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

Attendu que le 8 octobre, une visite pour l'inspection des branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier a été effectuée par monsieur Ulysse Dubé-Burelle, technicien en gestion des milieux naturels à la MRCVR;

Attendu que le rapport d'inspection daté du 8 octobre 2020 et rédigé par monsieur Ulysse Dubé-Burelle, technicien en gestion des milieux naturels de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, confirme qu'un entretien est requis et nécessaire pour les branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier ;

Attendu que les branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier est sous la juridiction de la MRC de La Vallée-du-Richelieu puisqu'il est situé dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, laquelle est située sur le territoire de la MRCVR ;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit effectuer une demande formelle à la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin que celle-ci procède à l'entretien des branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Annie Houle et résolu de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien d'entretien des branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier, lequel est situé dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros 5 310 380, 5 310 381, 5 312 090, 5 312 091, 5 310347, 5 310 348 et 5 310 349 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchère.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels des branches #11 et #12 du cours d'eau Ducharme-Lussier, soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés ainsi que toutes autres informations nécessaires au bon déroulement de l'entretien.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant.

R-139-2020 Décompte #2 – Travaux ponceau rue Comtois

Attendu le rapport déposé par B.H.P. experts-conseil S.E.C., relativement aux travaux réalisés jusqu'au 4 novembre 2020, par A.J.&L. Bourgeois Ltée ;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Maxime Latendresse, ingénieur recommande le paiement de 57 596.97\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #2, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-140-2020 Décompte #1 – Travaux Bibliothèque Archambault-Trépanier

Attendu le rapport déposé par Daniel Cournoyer, architecte, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 31 octobre 2020, par Construction Beaulieu & Bergeron Inc.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Daniel Cournoyer, architecte recommande le paiement de 75 259.08\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #1, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-141-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-130-2020, R-136-2020, R-137-2020, R-138-2020, R-139-2020 et R-140-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11^e jour de novembre 2020.



Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière